

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

B1. Diversité linguistique et sociale des élèves de l'enseignement public

Genève est un canton où les migrations jouent un rôle important. En 2019, 45% des élèves scolarisés dans l'enseignement public obligatoire sont allophones (contre 38% en 2000). Cette proportion varie de 14% (Avusy) à 59% (Vernier). Assurer pour tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise du français est la condition nécessaire à une scolarité harmonieuse et à une intégration socioculturelle réussie. Les élèves allophones sont actuellement sous-représentés dans la filière du CO ayant les exigences scolaires les plus élevées (36%) et dans la filière gymnasiale (35%). Moins les exigences scolaires d'une filière sont élevées, plus la part d'allophones y est importante. Dans l'enseignement public, avoir une autre première langue que le français va cependant souvent de pair avec une origine sociale modeste. À origine sociale identique, l'impact de l'origine linguistique sur les parcours scolaires est très atténué.

Genève est un canton-ville cosmopolite qui, par sa situation géographique et sa dynamique économique, est ouvert sur l'extérieur. Les migrations jouent un rôle prépondérant dans son évolution démographique et le paysage multiculturel se transforme régulièrement, les pays d'origine des flux migratoires variant au cours du temps, s'inscrivant tour à tour dans des contextes de besoin de main-d'œuvre (qualifiée ou non), de regroupement familial (qui a particulièrement concerné les familles portugaises à la fin des années 1980), des accords de libre-échange avec l'UE depuis les années 1990, ou d'accueil de réfugiés (comme par exemple les populations d'origine balkanique dans les années 1990 ou plus récemment celles fuyant des conflits au Moyen-Orient ou en Afrique). La présence de nombreuses organisations internationales attire également une importante population étrangère, mais celle-ci scolarise plutôt ses enfants dans l'enseignement privé (voir fiche B4. Caractéristiques de l'enseignement privé).

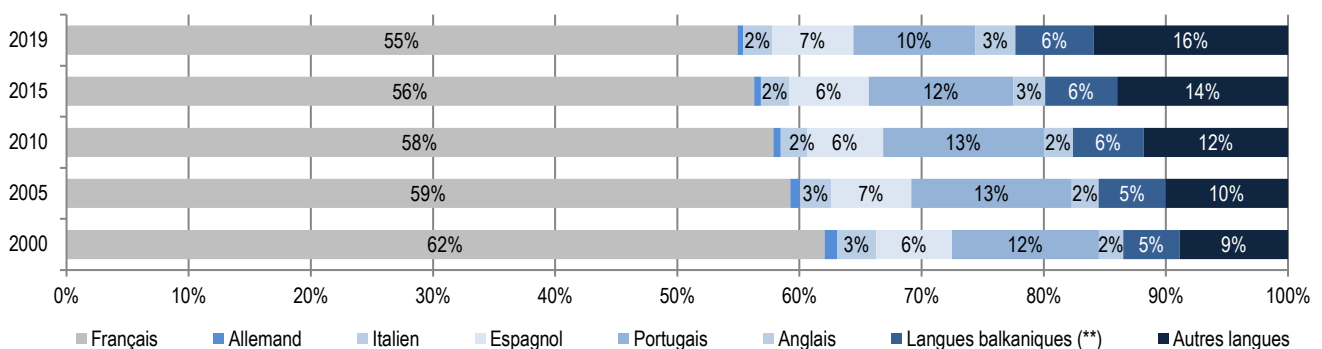
Le Conseil d'État a fixé comme objectif pour l'enseignement obligatoire de « permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER) ». Le défi qui se pose au département de l'instruction publique, de la jeunesse et de la formation (DIP) est de prendre en compte la diversité culturelle et linguistique des élèves tout en assurant l'apprentissage et la maîtrise du français. Une des conditions nécessaires à une intégration socioculturelle réussie est d'offrir les meilleures chances de réussite aux élèves issus de l'immigration, compte tenu du fait que certains d'entre eux ne parlent pas le français à leur arrivée à Genève. Outre l'encouragement de la langue première, différents dispositifs de soutien sont mis en place par le DIP pour favoriser l'apprentissage du français par les élèves allophones afin de leur permettre d'accéder le plus rapidement possible aux exigences du PER. Sur le plan social, un réseau d'enseignement prioritaire (REP) a également été mis en place afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire (voir *Pour comprendre ces résultats*).

En 2019, 45% des élèves de l'enseignement obligatoire public déclarent une autre langue que le français comme première langue

La part des élèves qui sont considérés comme allophones car ils déclarent une première langue autre que le français progresse régulièrement depuis le début des années 2000. En 2019, ils représentent 45% des élèves scolarisés à Genève dans l'enseignement public obligatoire (primaire et CO), soit 7 points de plus qu'en 2000 (voir B1.a).

Plus nombreuse, la population scolaire allophone est également plus hétérogène qu'en 2000. Les langues étrangères les plus parlées par les élèves allophones de l'enseignement public obligatoire sont le portugais, l'espagnol et les langues balkaniques, dans des proportions qui restent à peu près stables entre 2000 et 2019. Ce sont principalement les « autres langues » qui ont progressé, passant de 9% à 16% sur la même période, signe d'une plus grande diversité linguistique dans les écoles publiques genevoises. Au sein de cette catégorie « autres langues », on peut relever une augmentation de la part du russe, ainsi que de langues parlées dans la Corne de l'Afrique (tigrigna, somali, amharique).

B1.a Répartition des élèves scolarisés dans l'enseignement public obligatoire*, selon la première langue parlée, 2000-2019



* Enseignement public obligatoire : enseignement primaire (1P à 8P HarmoS, y compris les élèves de l'école climatique genevoise de Corbeyrier [VD]) et secondaire I (CO) ; élèves scolarisés dans les écoles du canton, indépendamment de leur lieu de domicile.

** Serbo-croate, serbe, croate, albanais, bosniaque.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Origine linguistique et origine sociale sont souvent liées

Les élèves de l'enseignement public obligatoire qui sont allophones sont majoritairement issus d'un milieu modeste ou défavorisé (51% contre 23% pour les francophones). C'est tout particulièrement vrai pour les élèves de langue portugaise (67%) ou balkanique (64%) (voir **B1.d**).

Cependant, la composition sociale de la population allophone scolarisée en 2019 dans l'enseignement obligatoire public est sensiblement différente de celle que l'on observait en 2000. La part d'élèves de milieu modeste ou défavorisé parmi les allophones est ainsi passée de 62% en 2000 à 51% en 2019. À l'inverse, dans le même temps, la part des élèves issus des classes moyennes ou supérieures a globalement augmenté. C'est par exemple le cas des élèves de langues balkaniques qui étaient essentiellement issus d'une population réfugiée en 2000. Même s'ils restent majoritairement de milieu modeste en 2019, une partie de la deuxième génération s'est cependant bien intégrée sur le plan socioéconomique depuis son arrivée. En revanche, parmi les anglophones, la part des élèves de milieu modeste ou défavorisé est en hausse entre 2000 et 2019. Cette évolution pourrait être due au fait que, sur la même période, la part des anglophones ayant la nationalité suisse, américaine ou britannique a diminué (respectivement de -6, -3 et -1 points de pourcentage) tandis que la part de ceux provenant de régions du monde moins riches – principalement d'Afrique (notamment du Nigeria et du Kenya), mais aussi des Philippines – a augmenté.

B1.d Répartition des élèves de l'enseignement public obligatoire, selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2000 et 2019

	2000				2019			
	Cadres supérieurs et dirigeants	Employés et cadres intermédiaires	Ouvriers, divers et sans indication	Total	Cadres supérieurs et dirigeants	Employés et cadres intermédiaires	Ouvriers, divers et sans indication	Total
Français	22.8%	52.7%	24.5%	100%	22.8%	53.9%	23.3%	100%
Autres langues	11.4%	26.2%	62.4%	100%	15.4%	34.0%	50.5%	100%
dont allemand	40.6%	44.7%	14.6%	100%	60.3%	35.1%	4.5%	100%
italien	11.3%	32.8%	55.9%	100%	28.3%	49.1%	22.6%	100%
espagnol	10.7%	33.9%	55.4%	100%	11.9%	35.2%	53.0%	100%
portugais	1.7%	17.3%	80.9%	100%	5.2%	27.3%	67.4%	100%
anglais	40.2%	48.8%	11.0%	100%	35.1%	48.5%	16.4%	100%
langues balkaniques	2.3%	9.8%	87.9%	100%	6.6%	29.4%	63.9%	100%
autres langues	19.9%	31.6%	48.6%	100%	19.5%	34.3%	46.2%	100%
Total	18.5%	42.6%	38.9%	100%	19.5%	44.9%	35.6%	100%

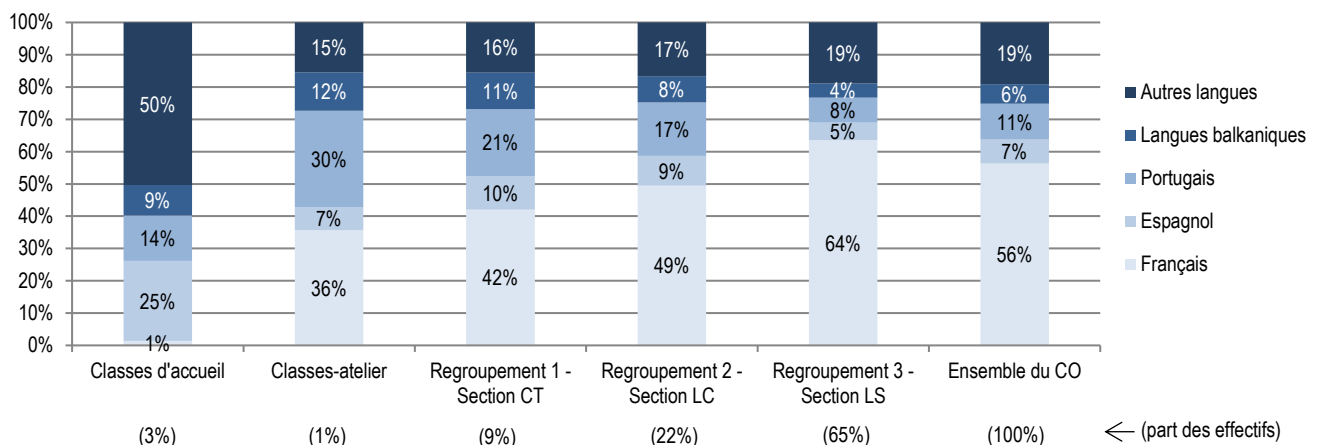
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Francophones et élèves de milieu favorisé surreprésentés dans la filière du CO la plus exigeante

La première langue parlée et l'origine sociale ont un effet marqué sur la réussite scolaire des élèves du primaire et sur leur orientation en fin de 8P (voir fiches **D2. Transitions entre l'enseignement primaire et secondaire I** et **F2. Compétences des élèves en fin de 8P**). Il n'est donc pas surprenant qu'au CO, le profil linguistique et social des élèves diffère selon la filière suivie : les francophones sont surreprésentés dans la filière aux exigences scolaires les plus élevées, à savoir le regroupement 3 (R3) et la section littéraire-scientifique (LS), et sont sous-représentés dans les autres (voir **B1.e**).

Moins les exigences scolaires d'une filière sont élevées, plus la part d'allophones y est importante, celle-ci variant en 2019 de 36% en R3/LS à 64% dans les classes-atelier. Des différences comparables s'observent du point de vue de la catégorie socioprofessionnelle : les enfants de milieu modeste sont proportionnellement plus de deux fois plus nombreux parmi les élèves de R1/CT (60%) que parmi ceux de R3/LS (26%) (voir **B1.f**). Ces disparités ont très peu évolué depuis la mise en place de la réforme du CO en 2011.

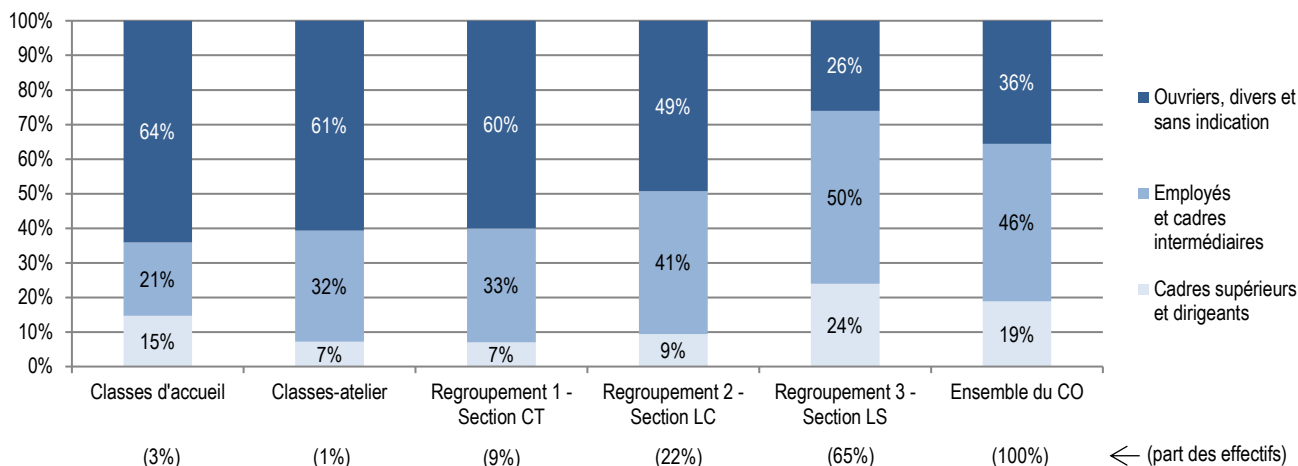
B1.e Répartition des élèves du cycle d'orientation, selon la filière et la première langue parlée, 2019



N.B. Pour l'organisation du CO, voir [Pour comprendre ces résultats](#).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

B1.f Répartition des élèves du cycle d'orientation, selon la filière et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2019



N.B. Pour l'organisation du CO, voir [Pour comprendre ces résultats](#).

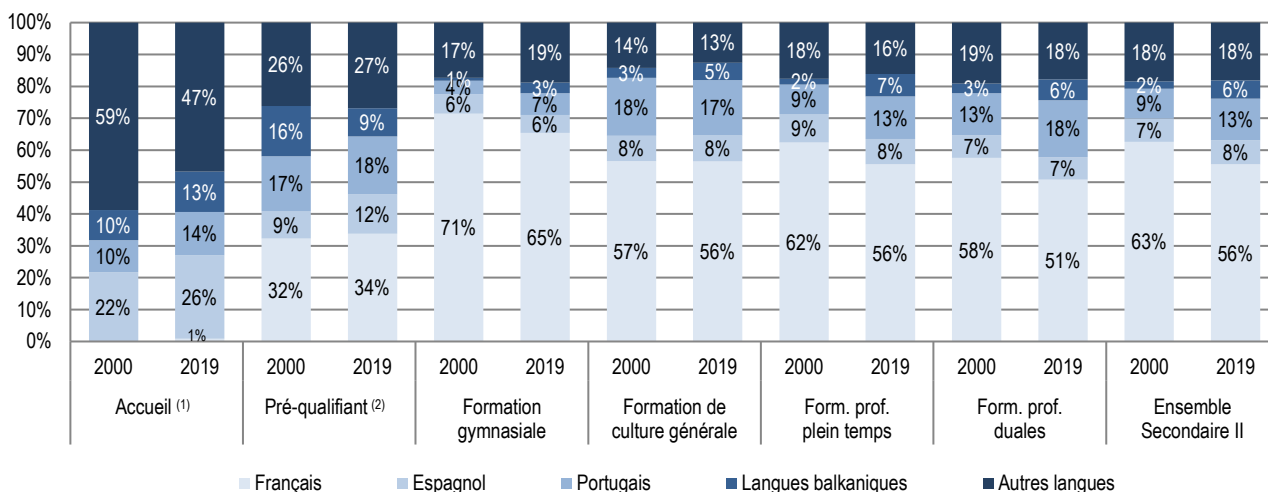
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

La différenciation des parcours selon l'origine linguistique et sociale se poursuit au secondaire II

Les élèves francophones sont proportionnellement nettement plus nombreux dans la filière gymnasiale – dont ils représentent 65% des élèves en 2019 – que dans les autres filières de formation (voir **B1.g**). Entre 2000 et 2019, la part des élèves allophones a cependant augmenté dans toutes les filières de l'enseignement secondaire II public, à l'exception des structures pré-qualifiantes, où elle a légèrement diminué. Leur part y est passée de 68% en 2000 à 66% en 2019. Cette évolution est à mettre en lien avec la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18, voir [Pour comprendre ces résultats](#)), dont les effectifs sont inclus dans cette catégorie en 2019. En effet, près de la moitié des bénéficiaires de FO18 en 2019 sont francophones. C'est dans la formation professionnelle à plein temps en école que la part des élèves allophones a le plus augmenté, tant en école (où elle est passée de 38% à 44%) que dans la filière duale (où elle est passée de 42% à 49%).

Enfin, dans les structures d'accueil, dont les effectifs ont plus que doublé entre 2000 et 2019, on observe une augmentation des élèves ayant comme première langue l'espagnol, le portugais ou une langue balkanique. Pour les hispanophones et les lusophones, cette hausse est principalement due à des élèves originaires d'Amérique du Sud. Pour les élèves de langues balkaniques, c'est l'augmentation du nombre d'albanophones de nationalité kosovare qui explique l'essentiel de cette variation.

B1.g Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public, selon la filière suivie et la première langue parlée, 2000 et 2019



N.B. Les formations pour adultes ne sont pas comprises.

(1) Y compris les classes d'insertion scolaire pour élèves non francophones des collèges et écoles de culture générale.

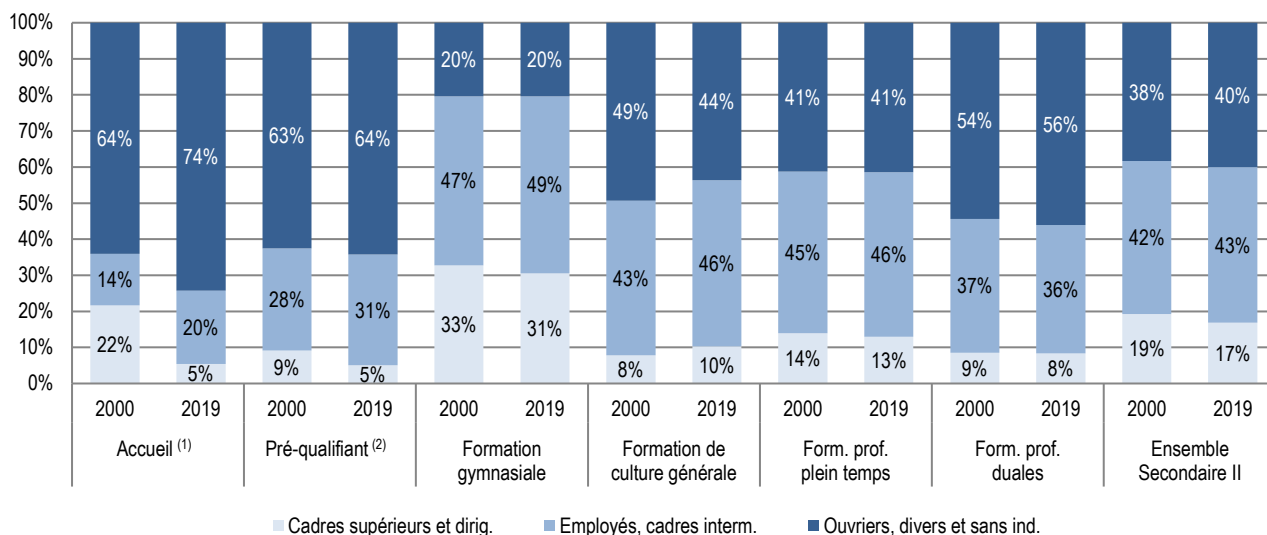
(2) En 2019, les formations pré-qualifiantes incluent les nouvelles formations au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (sauf les mineurs suivis par CAP Formations dans le cadre de FO18).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Du point de vue de la composition sociale de la population scolaire, l'évolution la plus marquée concerne les structures d'accueil, où les jeunes de milieu modeste ou défavorisé, déjà très nombreux en 2000, le sont encore plus en 2019 (leur part passant de 64% à 74%) (voir **B1.h**).

Dans la filière gymnasiale, on observe une légère baisse de la part des jeunes de milieu aisé, tandis que la part des élèves de milieu modeste a diminué dans la filière de culture générale, dont l'attrait a augmenté avec la redéfinition des normes d'admission et la création de la maturité spécialisée.

B1.h Répartition des élèves de l'enseignement secondaire II public, selon la filière suivie et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2000 et 2019



N.B. Les formations pour adultes ne sont pas comprises.

(1) Y compris les classes d'insertion scolaire pour élèves non francophones des collèges et écoles de culture générale.

(2) En 2019, les formations pré-qualifiantes incluent les nouvelles formations au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (sauf les mineurs suivis par CAP Formations dans le cadre de FO18).

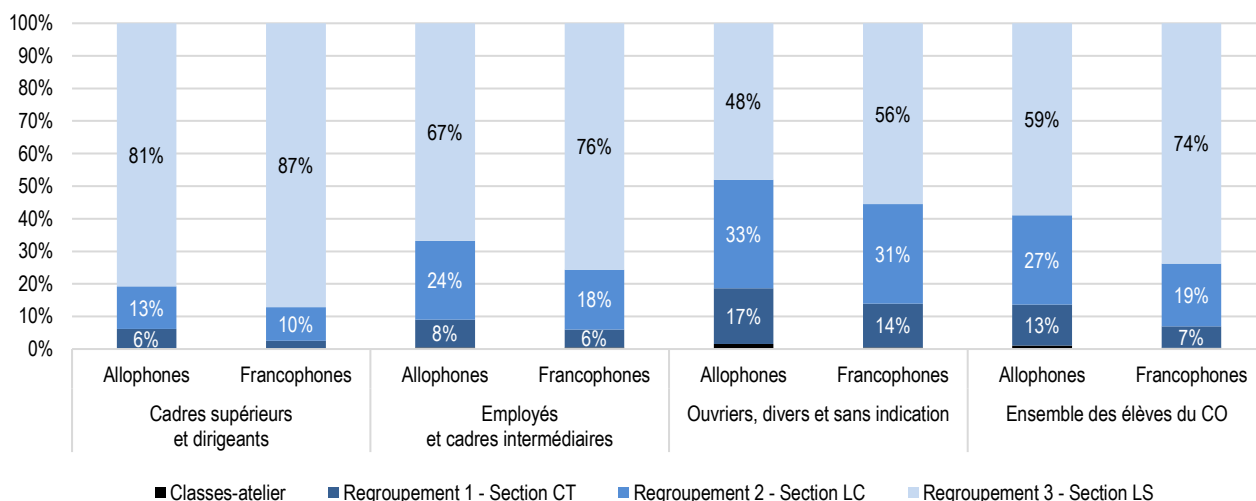
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

À origine sociale identique, l'impact de l'origine linguistique sur les parcours scolaires est très atténué

Pour contextualiser cette analyse, il faut toutefois souligner que l'école publique obligatoire accueille plus souvent des allophones d'origine modeste, les allophones de milieu favorisé étant davantage scolarisés en école privée (voir fiche B4. *Caractéristiques des élèves du privé*). Il y a donc une sous-représentation des élèves allophones de milieu favorisé au sein de l'école publique. Lorsque l'on compare la représentation des élèves allophones et francophones dans les filières de l'enseignement public, cela occulte en partie le fait qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes milieux sociaux.

En excluant les classes d'accueil du CO qui s'adressent uniquement à des élèves non francophones récemment arrivés dans le canton, si l'on tient compte de la catégorie socioprofessionnelle des parents, il reste encore un écart entre les parcours scolaires des élèves allophones et des élèves francophones, mais il est nettement moindre. En 2019, lorsque leurs parents sont cadres supérieurs, 81% des allophones et 87% des francophones sont en R3/LS (voir B1.i). C'est le cas de 48% des allophones et de 56% des francophones lorsqu'ils sont issus de milieu modeste ou défavorisé.

B1.i Répartition des élèves dans les différentes filières du cycle d'orientation, selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2019

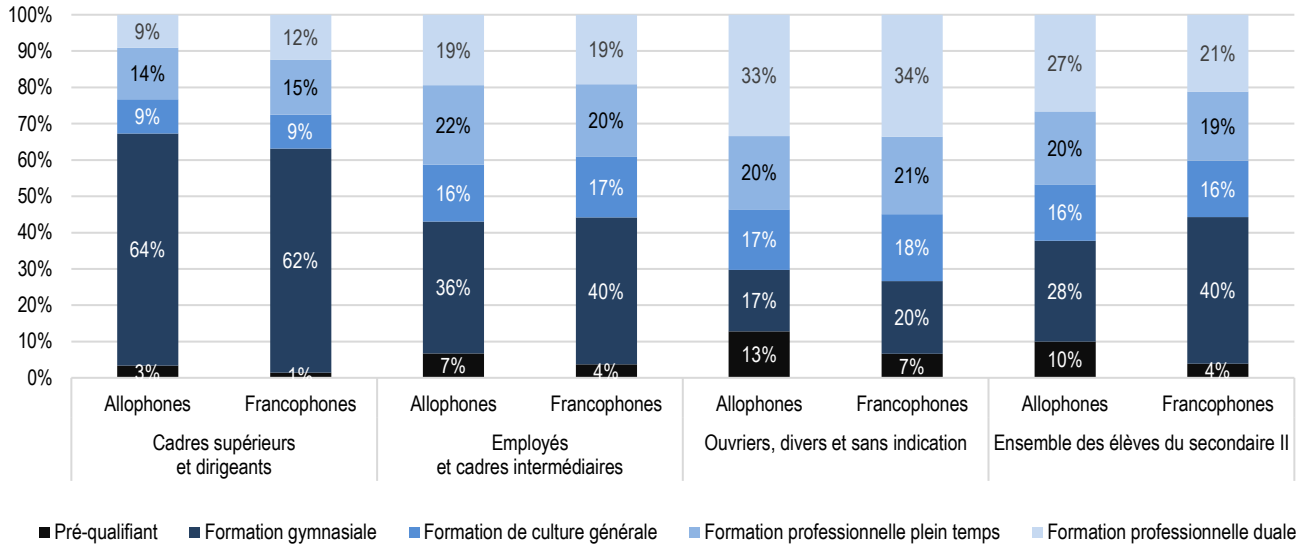


N.B. Pour l'organisation du CO, voir *Pour comprendre ces résultats*. Hors classes d'accueil du CO.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Au secondaire II, si l'on exclut les classes qui s'adressent uniquement aux élèves non francophones récemment arrivés dans le canton, l'écart entre allophones et francophones se resserre pour les élèves issus des milieux favorisés, voire s'inverse très légèrement. En 2019, lorsque leurs parents sont cadres supérieurs, 64% des allophones et 62% des francophones sont au Collège de Genève (voir B1.j). Pour les élèves de milieu modeste ou défavorisé, l'effet de la langue d'origine subsiste comme au CO. Ainsi, 13% des élèves allophones issus de milieu modeste ou défavorisé sont dans une formation pré-qualifiante contre seulement 7% de leurs homologues francophones.

B1.j Répartition des élèves dans les différentes filières du secondaire II, selon la première langue parlée et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2019



N.B. Hors classes du secondaire II pour élèves non francophones.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Bernard Engel, Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Rapport 2020 du Centre d'analyse des inégalités territoriales : analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain
<https://www.ge.ch/actualite/rapport-2020-du-centre-analyse-territoriale-inegalites-geneve-cati-ge-16-01-2020>
- Prescriptions cantonales. Accueil des élèves allophones à l'école primaire
https://edu.ge.ch/ep/sites/default/files/atoms/files/accueil_allophones_ep_prescriptions_cantonales.pdf
- Loi sur l'instruction publique (LIP) C 1 10 du 17 septembre 2015
https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10.html

Art. 14 Réseau d'enseignement prioritaire

En vue de favoriser la cohésion sociale, conformément à la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain, du 19 avril 2012, et de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire au sens de l'article 10 de la présente loi, le département instaure un réseau d'enseignement prioritaire au sein de la scolarité obligatoire.

Art. 26 Elèves allophones

Afin de permettre aux élèves allophones d'acquérir en priorité des connaissances et compétences suffisantes en français, le département délivre des prestations complémentaires d'enseignement dans cette discipline et prend les mesures d'organisation adaptées selon les degrés d'enseignement, telles que les cours complémentaires de français ou des classes d'accueil.

Pour comprendre ces résultats

Première langue parlée : l'information recueillie est celle qui a été renseignée par les parents sous l'item « langue maternelle (première langue parlée) » lors de l'inscription de l'élève. Il s'agit souvent de la langue parlée couramment à la maison, mais les données récoltées ne permettent pas de déterminer si cette langue est parlée en plus ou à la place du français dans la communication familiale, ni si l'élève parle couramment d'autres langues.

Élève allophone : élève pour lequel les parents ont déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée (voir ci-dessus). Même si l'élève le parle couramment en 2019, le français est vraisemblablement pour lui une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs autres langues).

Cycle d'orientation : une nouvelle organisation du CO est en vigueur depuis la rentrée 2011. En classe de 9^e, les élèves sont orientés dans trois regroupements (R1, R2 et R3) échelonnés dans leurs exigences scolaires (le R3 étant réservé aux meilleurs élèves). Les 10^e et 11^e années sont organisées en trois sections (communication et technologie [CT], langues vivantes et communication [LC], littéraire et scientifique [LS]) qui offrent des possibilités différentes d'orientation au secondaire II. Du fait de la réforme intervenue en 2011, il n'est pas possible de comparer les filières actuelles avec celles des années 2010 et antérieures.

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (Art. 194 de la constitution genevoise acceptée par le peuple en octobre 2012) poursuit deux objectifs : (i) permettre à chaque jeune de réussir une première formation (ii) venir en aide aux jeunes décrocheurs. Concrètement, depuis la rentrée scolaire 2018, tous les jeunes habitant Genève doivent poursuivre leur formation jusqu'au jour de leur 18^e anniversaire au moins.

Dispositifs et mesures de soutien pour les allophones

Des classes d'accueil pour élèves non francophones existent au primaire, cycle d'orientation (entre 12 et 15 ans) et secondaire II (entre 15 et 19 ans) pour leur enseigner les bases du français et si nécessaire leur assurer une mise à niveau scolaire en fonction de leur âge. Ces classes sont à faible effectif pour permettre aux enseignants de suivre chaque élève individuellement. Les élèves peuvent être transférés à tout moment de l'année dans une classe régulière.

Au primaire, il existe deux types de classes d'accueil :

- **Classes d'accueil du primaire à 50%** : elles permettent aux élèves primo-arrivants, dès la 4^e, de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de leur arrivée. Durant l'autre mi-temps, ils sont intégrés dans une classe régulière dans le degré correspondant à leur âge. Les élèves affectés en classe de 1^{er} ou 2^e (âgés de 4 à 6 ans) sont scolarisés directement à plein temps en classe régulière. À son arrivée, un élève de 3^e est en principe scolarisé en classe régulière. Le directeur d'établissement peut l'inscrire éventuellement plus tard en classe d'accueil si la situation le justifie.

- **Classes d'accueil du primaire à plein temps** : elles s'adressent dès la 4^e à des élèves primo-arrivants, qui ont été très peu, voire pas du tout scolarisés, qui ont eu un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires. Les élèves intégrant ces classes d'accueil à 100% peuvent y rester jusqu'à 12 mois. Le but est qu'ils puissent intégrer au plus vite une classe d'accueil régulière. À noter que certains d'entre eux peuvent également être accueillis, pendant une ou deux périodes de la semaine, en intégration, dans une classe régulière (principalement pour de la gymnastique).

Au secondaire II, il existe différents types de classes d'accueil. Le service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II) reçoit principalement des élèves allophones, ayant entre 15 et 19 ans. L'accent est mis sur l'enseignement du français et une mise à niveau dans les autres branches dans un premier temps (classes d'accueil). Dans un second temps, la formation se distingue entre :

- **Classes d'insertion professionnelle (CIP)** : elles préparent les élèves à intégrer une formation professionnelle.

- **Classes d'insertion scolaire (CIS)** : elles poursuivent un enseignement approfondi du français écrit et préparent les élèves à entrer dans les filières de formation générale (Ecole de culture générale, Collège de Genève) et de formation professionnelle (Ecole de commerce).

Des classes d'accueil et des classes d'insertion scolaire sont également localisées dans les collèges et écoles de culture générale.

Encouragement de la langue première

Le DIP encourage la fréquentation des cours de Langue et culture d'origine (LCO). Ceux-ci permettent en effet à l'élève de continuer à progresser régulièrement dans sa langue d'origine, à maintenir un lien fort avec sa culture d'origine et contribuent à développer ses compétences linguistiques. À ces fins, la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) collabore avec différents consulats et associations dispensant des cours LCO.

Dispositif du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

Chaque école primaire est classée dans l'une des trois catégories suivantes :

- **REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle (CSP) modeste ou défavorisée (ouvriers et divers/sans indication). Pour les écoles dont la proportion d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne au cours des trois dernières années de la proportion d'élèves de CSP modeste ou défavorisée.

- **Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

- **Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste d'enseignant) induisant ainsi moins d'élèves par classe, et une meilleure dotation en enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP). Les écoles proches du REP bénéficient également de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>